



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 66189

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le lancement récent de la télévision numérique terrestre (TNT) dans dix-sept sites de diffusion couvrant 35 % de la population. Annoncée comme étant une véritable révolution pour les téléspectateurs, il regrette qu'une fois de plus l'Alsace soit laissée de côté. En effet, il est prévu que 50 % de la population soit couverte d'ici à septembre 2005, 65 % à la fin du premier semestre 2006 et 85 % courant 2007. L'installation de la TNT en Alsace est repoussée après 2007 et aucune date n'est fixée à l'heure actuelle. L'argument avancé pour justifier cette absence de calendrier serait le manque de fréquences hertziennes disponibles dans la vallée du Rhin. En conséquence, il souhaite connaître les raisons précises d'un tel retard ainsi que les compensations que l'Alsace obtiendra du fait de cette absence de couverture.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation du déploiement de la télévision numérique de terre (TNT) en Alsace. Le calendrier initial de déploiement de la TNT décidé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 8 juin 2004 prévoit une extension progressive du taux de couverture. Celui-ci était de 35 % de la population au 31 mars 2005 pour le démarrage ; il s'étendra à 50 % en septembre 2005, puis à 65 % à la fin du premier semestre 2006 et à 85 % en 2007. Ainsi, plusieurs sites de diffusion de la TNT sont aujourd'hui prévus en Alsace, notamment à Strasbourg, Haguenau, Sélestat, Colmar et Mulhouse. Toutefois, comme le souligne l'honorable parlementaire, toutes les fréquences nécessaires au lancement de la TNT pourraient ne pas être disponibles sur l'ensemble des sites tant que la diffusion analogique sera conservée, les travaux de planification et de coordination des fréquences avec les pays voisins n'ayant pas permis à ce stade d'identifier toutes les ressources utiles. Afin de veiller à ce que l'ensemble des Français puissent bénéficier d'une offre de télévision en qualité numérique, un groupe de travail, coprésidé par le CSA et la direction du développement des médias, a été mis en place en avril dernier. Ses premières conclusions sont attendues pour le 1er octobre 2005. Outre l'accélération du calendrier de déploiement pour les sites pour lesquels les modalités techniques de diffusion des services sont arrêtées, ce groupe, qui associe acteurs privés et administrations concernées, doit examiner l'ensemble des différents moyens envisageables pour assurer l'accès de tous aux programmes de télévision numérique : l'extension de la couverture de la TNT, que ce soit par l'installation de nouveaux émetteurs ou l'augmentation de la puissance des émetteurs déjà installés, mais également la recherche de la complémentarité avec les autres vecteurs de diffusion ou de distribution de la télévision. Ce groupe pourra aussi étudier et proposer des scénarios de migration accélérée vers le numérique dans les zones, notamment frontalières, où la pénurie de fréquences le rendrait nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66189

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5492

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9197